

Les indicateurs de la semaine

Cinéma France

490 960

entrées pour *J'accuse* de Roman Polanski en première semaine, soit un cumul de 501 228 spectateurs.

Source: comScore

+ www.lefilmfrancais.com

Cinéma États-Unis

31,4 M\$

pour *Le Mans 66* de James Mangold qui démarre à toute vitesse.

Source: comScore

+ www.lefilmfrancais.com

Scare

-6%

Soit le recul, perçu par le baromètre Rentrak-Scare, de la fréquentation des cinémas art et essai cette semaine, en comparaison avec la période équivalente en 2018. Parallèlement, les salles classées ont vu leurs entrées hebdomadaires se replier de 13% par rapport à la semaine précédente, dans un marché national pour sa part en plus forte baisse, à -19%.

Source: 993 exploitants, sur 1 295 cinémas art et essai remontés, soit 2 314 écrans sur les 2 719 remontés.

Audiences télé

7,1 millions

de téléspectateurs (29,8% de PDA), pour le premier des huit épisodes du *Bazar de la Charité*, lundi 18 novembre, sur TF1. La fiction événement en costumes (avec Audrey Fleurot, Camille Lou, Gilbert Melki...), enregistre le record de lancement pour une série, depuis celui de *Sam* en 2016. Le *Bazar de la Charité* réunit 6,8 millions d'amateurs de moyenne (31%) sur les deux épisodes du prime-time.

Source: Médiamétrie

+ www.lefilmfrancais.com

Vidéo

-14,3%

en volume, c'est la perte du marché vidéo comparée à la semaine équivalente en 2018 tandis que la baisse de valeur est aussi de 11,8% sur la même période. *Toy Story 4* (Walt Disney Studios HE) reste en tête, et la captation du concert des *Vieilles canailles* (Warner Music) déboule en 2^e position suivie d'un autre spectacle, celui de l'humoriste Jeff Panacloc (Universal Pictures Video).

Source: Gfk

Bourse

+7%

Finies les prises de bénéfice sur Netflix?

La valeur avait connu ces derniers temps une baisse continue, notamment due à l'afflux de concurrence dans le secteur de la TV payante, la dernière en date émanant de Disney. Le titre Netflix reste négatif de 13% sur six mois.

Source: Nasdaq

[Audiovisuel]

LA DISTRIBUTION À L'HEURE DE LA NOUVELLE LOI

Sous le titre "Circulez, il y a tant à voir", le Syndicat des entreprises de distribution de programmes audiovisuels (Sedpa) a organisé ses 5^e Rencontres. L'occasion de faire le point sur les changements du métier et les éléments clés de la réforme audiovisuelle qui concernera la production indépendante, et donc la distribution. ■ SARAH DROUHAUD ET FRANÇOIS-PIER PELINARD-LAMBERT

Le 19 novembre au CNC, le Sedpa, sous la houlette d'Emmanuelle Bouilhaguet (Lagardère Studios), récemment réélue présidente, a organisé deux tables rondes autour des nouveaux enjeux du métier de distributeur. La première, introduite par Pascal Breton, président de Federation Entertainment, s'est intéressée à l'évolution de celui-ci, devenu, au fil des ans, un coproducteur de fait, celui-ci passant d'après le Sedpa d'un "statut de partenaire accessoire à celui d'un partenaire financier, voire éditorial". À travers différents exemples de séries passées ou en cours, Emmanuelle Guilbart (About Premium Content), et Caroline Torrance (Banijay Rights) ont validé cette évolution. Déjà connues et anticipées dans l'univers spécifique de l'animation comme l'a détaillé Philippe Alessandri (Watch Next Media, SPFA), ces évolutions sont également accompagnées par les créateurs. Le scénariste/réalisateur Hervé Hadmar en a témoigné en reconnaissant aujourd'hui prendre en compte dans son écriture le fait que les séries voyagent et doivent trouver leur place à l'international. L'arrivée des plateformes et les tensions actuelles avec certains acteurs historiques au niveau des droits ont été aussi abordées. Si deux des intervenants diffuseurs présents, Olivier Wotling (Arte France) et François Tron (RTBF) ont mis en avant une approche pragmatique sur ces droits, Pascal Breton a fait remarquer que les diffuseurs "qui savent s'adapter au marché ont une longueur d'avance".

BESOIN D'UN TISSU VARIÉ D'ACTEURS

Il note aussi que des géants comme Amazon et Netflix, toujours en recherche de contenus, étaient désormais prêts "à ce qu'ils soient redistribués différemment". Et les panelistes de convenir que, s'il était normal de prendre en compte les droits des primo-diffuseurs, en catch-up par exemple, il fallait aussi un tissu varié d'acteurs, tant au niveau de la production que de la distribution, pour saisir les opportunités actuelles en termes de demande croissante de contenus à l'international. Le Sedpa a ensuite invité trois producteurs à parler de l'évolution de leur métier dans l'univers bousculé de la distribution et des diffuseurs: Bruno Nahon (Unité de Production), Christophe Thoral (Lagardère Studios) et Valérie Montmartin (Little Big Story). Introduite par la députée LREM Aurore Bergé, la deuxième table ronde a porté sur la définition de la production indépendante dans la réforme audiovisuelle et ses conséquences sur le métier de distributeur. Rappelons que le projet de loi sera présenté en Conseil des ministres



Pascal Breton, président de Federation Entertainment.

le 4 décembre, et qu'une longue séquence va s'ensuivre, entre débats parlementaires, négociations entre organisations et diffuseurs (plateformes comprises) sur les investissements dans la création, et élaboration du décret dit "supplétif" (qui établira le fameux régime "plancher" applicable en cas d'absence d'accord). Les producteurs audiovisuels Simon Arnal (Haut et Court, SPI), Thomas Anargyros (Storia Télévision, Uspa), Emmanuel Chain (Elephant), Manuel Catteau (ZED, à la fois producteur et distributeur) aux côtés des distributeurs du Sedpa représenté par

Emmanuelle Bouilhaguet, ont ainsi fait valoir un certain nombre d'éléments qu'ils estiment cruciaux pour l'avenir de la filière auprès de la députée et de Nathalie Sonnac du CSA (qui, transformé en Arcom, déterminera notamment les obligations des diffuseurs et des plateformes). Et cela d'autant plus que la France va être le premier pays à transposer la directive SMA en Europe. "Cela nous oblige", au risque, sinon, de voir "disparaître" la production européenne au profit des Américains ou des Chinois, a plaidé Simon Arnal.

DÉFINITION DE LA PRODUCTION INDÉPENDANTE

Un sujet est le statut de producteur délégué, que le ministre de la Culture Franck Riester compte affirmer au niveau de la loi. Alors que les plateformes recourent aujourd'hui à la production exécutive, cette réforme doit les amener au modèle français de la production déléguée, au moins partiellement. "Tout le monde est d'accord sur ce statut sur la partie indépendante de leurs investissements, mais il persiste un doute sur la part dépendante, a résumé Thomas Anargyros. Le seul moyen de conserver la maîtrise de la souveraineté culturelle des œuvres françaises (et donc garder leur propriété, Ndlr) est d'avoir une production déléguée dans la part dépendante des plateformes". Un autre sujet est la définition de la production indépendante, afin que les producteurs puissent conserver des droits et des mandats, pour trouver le meilleur distributeur de l'œuvre et avoir la capacité de remonter des recettes à réinvestir dans des nouveaux projets. "En fiction, nous recensons chez Elephant plus de dix développements pour un hit", a insisté Emmanuel Chain. Autre enjeu clé, la part que diffuseurs et plateformes devront consacrer à la production indépendante. Alors qu'il a été question que le projet de décret supplétif table sur une répartition à 50% d'œuvres dépendantes, 50% d'indépendantes, les producteurs ont plaidé pour que le plancher soit plutôt proche du niveau des accords existants, négociés avec les diffuseurs (autour de 70%). ❖



Il a déclaré...

Ladj Ly, réalisateur des *Misérables*

« À L'ÉTRANGER, LES SPECTATEURS ONT UNE CERTAINE IMAGE DE LA FRANCE. [...] À CHICAGO, UNE FEMME M'A DIT: 'JE NE PENSAIS PAS QUE CHEZ VOUS, C'ÉTAIT PIRE QU'ICI!' ELLE DEVAIT S'ATTENDRE À VOIR UNE COMÉDIE MUSICALE... »

LE JDD, 17/11/19